



Créée en Belgique en 2012, Kidogos asbl s'est donné une morale d'action, des principes fondateurs et une ligne de conduite.

Principe général : Kidogos est une association humanitaire qui a vocation à appuyer des initiatives et associations locales dans ses régions d'intervention, par le développement et la mise en place de projets sociaux et d'actions de sensibilisation visant la promotion des droits humains ainsi que le développement et l'autonomie locale ; notamment dans les domaines de l'interculturalité, la lutte contre la pauvreté, l'éducation ou la culture.

Article 1

Kidogos est une organisation non gouvernementale, privée, apolitique, non-confessionnelle et non lucrative agissant dans le respect de l'identité culturelle et de la dignité de chacun.

Article 2

L'aide est apportée sans discrimination et de façon adaptée aux situations des populations et associations appuyées. En accord avec les principes d'action et dans le but d'une plus grande efficacité, Kidogos ne travaille qu'en coordination avec des associations locales et à la demande des populations ou associations concernées ou de leurs représentants, en appui à leurs initiatives.

Article 3

Les membres de Kidogos mettent en application concrète les projets décidés par l'association après étude et sélection des dossiers de demande de soutien, notamment suivant les critères de :

- Participation communautaire et autonomisation des communautés locales
- Promotion des droits humains et sensibilisation à l'interculturalité
- Formation et renforcement de capacités

Article 4

Témoin des situations difficiles dans lesquelles elle s'engage, Kidogos s'efforce d'informer et si nécessaire, d'alerter l'opinion publique.

Article 5

Dans son activité, Kidogos respecte les principes suivants :

- **INDEPENDANCE** : De façon à préserver et à conserver sa liberté morale et financière, Kidogos agit en fonction de ses propres principes et ne se détermine en aucun cas en fonction d'intérêts de politique intérieure ou étrangère ou d'un gouvernement, quel qu'il soit.
- **NEUTRALITE** : Kidogos œuvre dans le respect d'une stricte neutralité et impartialité politiques et religieuses. Elle peut cependant être conduite à dénoncer les atteintes aux droits de l'homme dont elle est témoin, ainsi que les entraves mises au bon déroulement de sa mission humanitaire.
- **NON DISCRIMINATION** : Kidogos se refuse, dans son action, à toute discrimination de race, de sexe, d'ethnie, de religion, de nationalité, d'opinion ou de classe.
- **PROFESSIONNALISME** : Kidogos fonde la conception, la réalisation, la gestion et l'évaluation de ses projets sur des exigences de professionnalisme et sur la capitalisation de son expérience, afin d'optimiser son efficacité et l'utilisation de ses ressources.
- **TRANSPARENCE** : Kidogos s'engage, vis à vis de ses bénéficiaires comme de ses partenaires et donateurs, à respecter transparence et information dans l'affectation et la gestion de ses fonds, et à se doter de toutes les garanties visant à apporter la preuve de sa bonne gestion.

Article 6

Chaque membre de Kidogos adopte et s'engage à respecter les principes et valeurs définis par cette Charte.